



ÉDITO

«Vous étiez une quarantaine de participants venus échanger autour du projet de centrale hydroélectrique du Rif Garcin, lors du premier atelier de concertation le 13 juin dernier à la mairie d'Ornon. Nous vous remercions de votre participation et des nombreuses questions que vous nous avez posées. Nous avons bien pris en compte toutes ces questions, ainsi que les inquiétudes que suscitent certains éléments du projet.

Parce que nous avons à cœur de répondre à ces inquiétudes, de développer un projet qui réponde à vos attentes en matière de respect de l'environnement et de travailler main dans la main avec les territoires qui nous accueillent, nous nous sommes engagés dans une démarche de concertation volontaire. Cette démarche a pour but d'échanger régulièrement avec vous sur le projet et de vous permettre de faire des propositions concernant le débit réservé, l'insertion paysagère du bâtiment de production et de la prise d'eau ou encore les impacts environnementaux.

Vous trouverez dans la suite de cette lettre quelques questions qui ont été posées lors du dernier atelier ainsi que leurs réponses. Vous trouverez également un questionnaire qui vous permettra de choisir les thématiques qui vous paraissent les plus importantes et qui seront traitées lors du prochain atelier de concertation. Nous vous souhaitons une bonne lecture et espérons vous voir nombreux lors de nos prochains rendez-vous! »

Clément Robert
Responsable du projet du Rif Garcin

INVITATION

Le 2^{ème} atelier de concertation aura lieu le **19 septembre 2018** de 18h00 à 21h00 dans la grande salle de la mairie d'Ornon.

Votez pour les thématiques que vous souhaitez traiter en priorité lors de cet atelier (cf. **questionnaire ci-joint**)

Vous pouvez vous inscrire à cet atelier en contactant Pierre Baptiste MAILLET par téléphone au 06 19 07 76 81 ou par mail : pierre-baptiste.maillet@alteretgo.fr

QUESTIONS/RÉPONSES

Question : « Que se passe-t-il en cas d'impacts sur la faune et la flore, une fois la centrale construite ? »

Réponse de GEG : L'étude d'impact environnementales permet de lister et analyser l'ensemble des impacts du projet sur la faune et la flore, afin de proposer des mesures de réduction ou de compensation. Une fois les travaux terminés, un suivi est réalisé 2, 4 et 6 ans après, afin de mesurer les impacts sur la faune et la flore aquatique (entre autres). Généralement, les investigations permettent de vérifier que tous les impacts avaient bien été pris en compte, mais dans le cas où ce suivi révélerait des incidences trop importantes, les services de l'Etat nous imposeraient de modifier l'ouvrage et de prévoir des compensations.

Question : Vous ne turbinez pas une partie de l'été et de l'hiver, le projet est-il rentable ?

Réponse de GEG : Ce projet est rentable. Nous exploitons depuis près de 20 ans une dizaine de centrales de taille similaire dans la région et avons une bonne connaissance de l'hydrologie du secteur. Ce régime hydrologique est tout à fait habituel pour ce type de torrent : peu d'eau en hiver, ainsi qu'en fin d'été et forts débits d'avril à juillet.



Question : « Le débit restitué directement dans la rivière après la prise d'eau est-il toujours de 24 l/s. ? »

Réponse de GEG : Non. La valeur de 24 L/s correspond au « débit réservé », également appelé « débit minimum biologique ». La réglementation impose que ce « débit réservé » soit d'au moins 10% du débit moyen annuel de la rivière. Dans le cas du Rif Garcin, cela signifie que le débit restitué ne peut être inférieur à 24 L/s et que ce minimum garantit la continuité de la vie piscicole et aquatique de la rivière. Cette valeur du débit réservé est un des points qui pourrait être discuté collectivement lors des prochains ateliers.

De plus, nous aurons le droit de prélever au plus 280 L/s pour faire fonctionner la centrale : lorsque le débit du cours d'eau est supérieur à cette valeur, le débit restitué est alors bien supérieur à 24 l/s (par exemple : environ 400 l/s en moyenne en mai et juin 2016).

Question : Comment sera aménagé le site de la prise d'eau ?

Réponse de GEG : L'aménagement du site de la prise d'eau est précisément un des points que nous aimerions travailler avec vous afin de définir un projet qui saura répondre à vos attentes (choix de conserver le pont en béton, création d'une aire de pique-nique, plantation d'arbres, etc.)



Pour plus d'informations

Retrouvez toutes les informations sur le projet du Rif Garcin ainsi que le compte rendu du dernier atelier sur le site internet

www.hydro-rifgarcin.fr

Projet hydroélectrique du Rif Garcin – les thématiques du prochain atelier de co-construction.

Dans la liste suivante, **cochez les trois thématiques** qui vous paraissent essentielles et qu'il faudrait traiter lors du prochain atelier de co-construction en septembre.

- La rentabilité du projet.
- Débit réservé (valeur, saisonnalité).
- L'intégration paysagère du bâtiment de production.
- Intégration de la prise d'eau à la basse montagne (par rapport au pont par exemple).
- Les différentes études environnementales réalisées et leurs résultats sur la faune, la flore et le paysage.
- Les impacts du chantier et les mesures prises pour les minimiser.
- Le financement participatif.
- Autres.

Merci de déposer le document à la Mairie d'Ornon, avant le 30 juillet !